



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## CONSEIL

### Cent cinquante-sixième session

Rome, 24-28 avril 2017

### Rapport de la cent soixante-sixième session du Comité financier (27-31 mars 2017)

#### Résumé

À sa première session ordinaire de 2017, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le rapport de sa cent soixante-sixième session, le Comité:

- **Formule des recommandations spécifiques** à l'intention du Conseil sur les questions suivantes: i) les contributions mises en recouvrement, que les États membres sont instamment invités à verser ponctuellement et dans leur intégralité (par. 8); ii) le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 (par. 12); iii) le Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019 (par. 20 et 21); et iv) les recommandations du Directeur général relatives à la prorogation du mandat de membres du Comité de vérification, que le Comité a approuvé (par. 31).
- **Informe** le Conseil qu'il a approuvé les virements budgétaires prévus entre chapitres du budget suite à la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 (par. 18).
- **Appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a donné au Secrétariat concernant la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, les ressources humaines, le contrôle et les autres questions.

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- a) **Faire siennes** les recommandations du Comité financier concernant le versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, le Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019 et la prorogation du mandat de membres du Comité de vérification.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



- b) **Prendre note** des décisions prises par le Comité concernant les virements budgétaires prévus entre chapitres du budget suite à la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017.
- c) **Faire siennes** les indications que le Comité a données au Secrétariat concernant toutes les autres questions relevant de son mandat.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. David McSherry  
Secrétaire du Comité financier  
Tél.: +39 06570 53719

---

## Table des matières

---

	Pages
Introduction .....	4
Suivi de la situation financière .....	5
Rapport sur les placements 2016 .....	5
Barème des contributions 2018-2019 .....	6
Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2016.....	6
Questions budgétaires .....	7
Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016 .....	7
Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2016-2017.....	7
Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019 .....	8
Ressources humaines.....	9
Gestion des ressources humaines .....	9
Contrôle .....	10
Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2016.....	10
Mandat du Comité de vérification de la FAO.....	10
Rapport annuel de l'Inspecteur général - 2016 .....	11
Composition du Comité de vérification de la FAO .....	11
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier.....	12
Méthodes de travail du Comité financier .....	12
Autres questions .....	12
Date et lieu de la cent soixante-septième session.....	12
Documents présentés pour information.....	13
ANNEXE – Barème des contributions proposé pour 2018-2019 .....	14

## Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent soixante-sixième session.
2. Outre le Président, M. Khalid Mehboob, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
  - M. Heiner Thofern (Allemagne)
  - M<sup>me</sup> Maria Esperança Pires Dos Santos (Angola)
  - M<sup>me</sup> Cathrine Stephenson (Australie)
  - M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
  - M. Xie Jianmin (Chine)
  - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
  - M. Thomas M. Duffy (États-Unis d'Amérique)
  - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
  - M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
  - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
  - M. Lupino jr. Lazaro (Philippines)
  - M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
  - M<sup>me</sup> Maria Esperança Pires Dos Santos (Angola) avait été désignée pour remplacer M. Carlos Alberto Amaral durant la session;
  - M. Xie Jianmin (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Niu Dun à la session;
  - M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan) avait été désigné pour remplacer M<sup>me</sup> Abla Malik Osman Malik durant la session.
4. Un résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé depuis le site web des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:  
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>
5. Ont également assisté à la cent soixante-sixième session du Comité des observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:
  - Belgique
  - Chypre
  - Costa Rica
  - Espagne
  - France
  - Japon
  - Hongrie
  - Malaisie
  - Malte
  - Pays-Bas
  - République dominicaine
  - Royaume-Uni
  - Saint-Marin
  - Thaïlande
  - Union européenne

## Suivi de la situation financière

### Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 31 décembre 2016) (FC 166/2) ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2017, y compris la situation de la trésorerie, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes inutilisés du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.
7. Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 20 mars 2017 lui a également été présenté.
8. **Le Comité:**
- a) **a pris note du fait que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États Membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'à la fin de 2017;**
  - b) **sachant que la santé financière de l'Organisation était tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
  - c) **a pris note de la diminution marginale du déficit global du Fonds général, déficit qui était de 912,4 millions d'USD au 31 décembre 2016 (contre 922,2 millions d'USD à la fin de 2015), et a noté que ce déficit tenait principalement aux obligations non financées relatives au personnel;**
  - d) **a rappelé qu'il avait examiné la question du déficit de financement des obligations contractées au titre de l'Assurance maladie après cessation de service (AMACS) lors de ses précédentes sessions, à l'occasion desquelles il avait souligné qu'il était important que les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies adoptent une approche commune sur ce point et avait encouragé le Secrétariat à poursuivre l'examen des options qui permettraient de remédier au déficit de financement;**
  - e) **a prié le Secrétariat de maintenir les dépenses liées au PCT à un niveau garantissant l'utilisation intégrale des crédits ouverts à ce titre, tels qu'approuvés par la Conférence;**
  - f) **a pris note des informations fournies sur le rendement des placements et a noté qu'il examinerait cette question plus en détail au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Rapport sur les placements 2016».**

### Rapport sur les placements 2016

9. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur les placements 2016* (FC 166/3), qui expose en détail les résultats des placements à court et long termes et le dispositif de gouvernance de la FAO.
10. **Le Comité:**
- a) **a constaté avec satisfaction que le rendement annuel de 0,63 pour cent enregistré pour les placements à court terme, qui s'explique par la gestion prudente, visant un risque faible, privilégiée par la FAO et par la persistance de taux d'intérêt bas en 2016, a tout de même été supérieur à celui de l'indice de référence;**
  - b) **s'est félicité du rendement de 5,35 pour cent enregistré pour l'ensemble du portefeuille de placements à long terme, surtout si l'on considère l'instabilité qui a caractérisé les marchés financiers en 2016;**

- c) **a noté** que des politiques révisées ont été adoptées en 2016 pour les placements à court et à long termes;
- d) **s'est félicité** de la solidité des dispositifs de gouvernance en place, notamment le Comité des placements (organe interdépartemental interne), le Comité consultatif pour les placements (organe externe) et la communication de rapports annuels au Comité financier.

### Barème des contributions 2018-2019

11. Le Comité a examiné et approuvé le *Barème des contributions* proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'il figure dans le document FC 166/4.
12. Le Comité soumet au Conseil le projet de résolution ci-après, relatif au barème des contributions de la FAO pour 2018-2019, pour adoption par la Conférence:

### PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

#### Barème des contributions 2018-2019

LA CONFÉRENCE,

**Ayant pris note** des recommandations formulées par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session;

**Confirmant que**, comme par le passé, la FAO doit s'aligner sur le barème des quotes-parts de l'ONU, en l'adaptant compte tenu de la liste de ses Membres;

**Décide** que le barème des contributions de la FAO pour 2018-2019 doit découler directement du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 2017;

**Adopte** pour 2018 et 2019 le barème figurant à l'annexe au présent rapport.

### Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2016

13. Le Comité a examiné le document intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2016* (FC 166/5), consacré aux résultats de l'évaluation annuelle réalisée par des actuaires externes ainsi qu'à la situation financière actuelle de l'Organisation au regard des plans relatifs au personnel, et à la comptabilisation et au financement de ces obligations, au 31 décembre 2016.
14. **Le Comité:**

- a) **a noté** que, au 31 décembre 2016, le montant total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 319,2 millions d'USD, soit une augmentation de 194,5 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2015; cette augmentation est due principalement à une modification des hypothèses actuarielles, à savoir: diminution du taux d'actualisation; hausse des taux d'évolution présumés des dépenses de santé; et baisse du taux de change EUR-USD de fin d'année;
- b) **a déclaré attendre avec intérêt** que lui soit présenté un bilan actualisé des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies après examen du rapport du Groupe de travail du Réseau Finances et budget sur l'assurance-maladie après cessation de service, ainsi que des mesures prises par le Secrétariat pour maîtriser les coûts du dispositif AMACS.

## Questions budgétaires

### Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016

15. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016*, en se concentrant sur les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, le Programme de coopération technique (PCT) et la gestion de l'exécution et des ressources.
16. **Le Comité:**
- a) **a félicité le Secrétariat pour la qualité du document présenté;**
  - b) **s'est dit satisfait de l'ensemble des résultats obtenus en 2016, notant que sur les 25 indicateurs de performance clés relatifs aux processus administratifs des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux mesurés en 2016, 23 étaient en bonne voie, et que toutes les cibles devraient être atteintes d'ici à la fin de 2017;**
  - c) **a fait part de sa préoccupation au sujet de l'indicateur de performance clé 10.1.A concernant la livraison des documents des organes directeurs dans les délais impartis, 71 pour cent seulement des documents ayant été livrés, dans les langues requises, dans les délais prescrits;**
  - d) **s'est félicité de l'augmentation notable du taux d'approbation et d'exécution des projets du PCT par rapport à l'exercice biennal précédent;**
  - e) **a noté que le taux d'exécution, en ce qui concerne les ouvertures de crédit nettes et les contributions volontaires, en 2016, était en bonne voie, à 50 pour cent environ des ressources inscrites au budget;**
  - f) **a noté que de nouvelles mesures ont été mises en place en 2016 et renforcées en 2017 pour améliorer l'exécution;**
  - g) **a déclaré attendre avec intérêt de recevoir des informations sur les réalisations de l'Organisation pendant l'exercice biennal au regard des indicateurs de performance clés, ainsi que sur les résultats opérationnels et financiers, dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017.**

### Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2016-2017

17. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2016-2017*.
18. **Le Comité:**
- a) **a pris note des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2016-2017 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail;**
  - b) **a rappelé que, conformément à l'usage, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant, comme le prévoit le Règlement financier de l'Organisation;**
  - c) **a approuvé les virements budgétaires prévus, des chapitres 1, 10 et 11 vers les chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9, tels qu'ils sont présentés au tableau 1 du document FC 166/7;**
  - d) **a noté que le solde inutilisé de 2014-2015 avait servi à financer des dépenses supplémentaires de nature ponctuelle associées à la consolidation du changement transformationnel;**
  - e) **a déclaré attendre avec intérêt un rapport faisant le point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget, à sa session de novembre 2017.**

## **Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019**

19. Le Comité a examiné le document intitulé *Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019* présenté par le Directeur général, en procédant à un examen technique des propositions, conformément à son mandat.
20. **Ayant procédé à un examen technique des propositions, le Comité:**
- a) **a salué les efforts importants déployés par le Directeur général pour présenter un budget inchangé en valeur nominale, sans aucune modification du montant des contributions ordinaires et de l'ouverture de crédits nette par rapport à 2016-2017, en absorbant les augmentations de dépenses et en réinvestissant dans les domaines d'activité prioritaires les économies ayant pu être réalisées;**
  - b) **s'est félicité de l'approche adoptée pour déterminer les domaines à mettre en avant ou à mettre en retrait et ceux dans lesquels des économies pourraient être réalisées, et du principe de la réaffectation des 23,7 millions d'USD au renforcement des capacités dans des domaines plus prioritaires et à l'amélioration de l'exécution du programme;**
  - c) **s'est déclaré satisfait du relèvement du montant affecté au Programme de coopération technique (PCT), qui a été porté à 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette, conformément à la résolution 9/89 de la Conférence et à la recommandation formulée par celle-ci à sa trente-neuvième session;**
  - d) **a examiné en détail les augmentations de coût attendues, notant que l'Organisation absorberait dans le coût des biens et services le montant correspondant à l'inflation (8,1 millions d'USD), au moyen de mesures de renforcement de l'efficacité dans les domaines des dépenses de consultant, des voyages et des achats;**
  - e) **a demandé au Secrétariat de fournir des informations supplémentaires sur les priorités, ainsi que sur les engagements correspondant à des ressources verrouillées et sur les domaines d'activité à mettre en retrait, afin de faciliter l'examen des propositions par le Conseil;**
  - f) **a demandé au Secrétariat d'établir, aux fins d'examen par le Conseil, une note d'information sur la proposition relative à une externalisation des services de conférence, en donnant en particulier des précisions sur la réduction des postes linguistiques, les économies escomptées du fait de l'externalisation, les dispositions qui seraient à mettre en place pour assurer la transition et les mesures à prendre pour assurer la qualité des services et des produits linguistiques.**
21. En ce qui concerne les propositions visant à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO, **le Comité:**
- a) **a pris note des débats en cours au sein de la FAO et du régime commun des Nations Unies sur les obligations liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés, et de la recommandation relative au maintien du principe, déjà approuvé par la Conférence, d'un financement partiel d'un montant de 14,1 millions d'USD à percevoir sous la forme de contributions supplémentaires et distinctes des Membres pour l'exercice biennal;**
  - b) **a pris note de la proposition tendant à demander aux Membres de verser une contribution exceptionnelle, pour un montant total de 16,2 millions d'USD, afin de porter le Fonds de roulement à 42 millions d'USD, soit un montant équivalant à la trésorerie du Programme ordinaire pour un mois.**

## Ressources humaines

### Gestion des ressources humaines

22. Le Comité a examiné le document intitulé *Gestion des ressources humaines* (FC 166/9), qui décrit les progrès accomplis en matière de gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation.

23. Le Comité:

- a) **a regretté** qu'il n'y ait pas assez de données et d'information sur les ressources humaines pour étayer l'analyse des réalisations et progrès annuels mentionnés dans le rapport;
- b) **a demandé** qu'à l'avenir les rapports: i) soient centrés sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées pendant la période considérée ; ii) fournissent des statistiques sur les fonctionnaires et les ressources humaines hors personnel, dans un format normalisé, comme l'a demandé le Comité à sa cent soixante-quatrième session et le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session; et iii) présentent des informations sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes sur les questions relatives aux ressources humaines;
- c) **a réitéré** la demande adressée au Secrétariat par le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session, à savoir simplifier le processus permettant de répondre aux Membres en temps voulu lorsqu'ils demandent des données à caractère non sensible sur leurs nationaux travaillant pour la FAO;
- d) **a pris note** des informations actualisées sur la gestion des ressources humaines dans les domaines suivants: i) recrutement et formation d'un personnel extrêmement compétent; ii) alignement de la gestion des ressources humaines sur les besoins stratégiques et programmatiques de l'Organisation; iii) prise en compte du fait que la FAO est une institution spécialisée du système des Nations Unies, notamment par la mise en œuvre de la politique de mobilité; et iv) efficacité accrue des processus et procédures en rapport avec les ressources humaines;
- e) **a noté** les améliorations signalées concernant le processus de recrutement des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux, lesquelles ont permis d'améliorer la qualité du recrutement, d'instaurer une plus grande transparence et davantage de mise en concurrence et de réduire notablement la durée du processus de recrutement;
- f) **a salué** et **a encouragé** les efforts faits pour parvenir à réduire le taux de vacance de postes dans la catégorie du cadre organique conformément à l'objectif fixé, à savoir ne pas dépasser 15 pour cent, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés;
- g) **s'est félicité** des améliorations signalées en matière d'équilibre dans la représentation géographique, qui ont permis de réduire considérablement le nombre de pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés au sein du Secrétariat de la FAO et d'accroître par là même le nombre de pays équitablement représentés, a préconisé que toute l'attention voulue soit prêtée à cette question, sans préjudice de la prise en compte du critère primordial du mérite;
- h) **a noté** que les objectifs de répartition géographique seraient ajustés en fonction du nouveau barème des quotes-parts;
- i) **a pris note** des mesures que le Secrétariat a l'intention de prendre pour revoir le processus de sélection et d'évaluation des consultants recrutés sur le plan international, afin d'apporter des améliorations dans ce domaine.

## Contrôle

### Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2016

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2016* (FC 166/10).
25. **Le Comité:**
- a) **a pris note** du rôle du Comité de vérification de la FAO, qui donne des assurances générales dans les domaines de compétence relevant de son mandat;
  - b) **a accueilli avec satisfaction** le rapport, qui contient des conclusions positives sur le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et des avis pertinents sur les systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;
  - c) **s'est déclaré satisfait** des avis formulés par le Comité de vérification de la FAO dans les domaines relevant de son mandat, notamment sur le renforcement du cadre de contrôle interne, l'institutionnalisation de la gestion des risques de l'Organisation, le classement de recommandations en suspens touchant des domaines à haut risque, la communication sur la prévention de la fraude et de la corruption, et les dispositions relatives au fonctionnaire responsable et aux voyages au sein du Bureau de l'Inspecteur général;
  - d) **a noté** que le Secrétariat se proposait de vérifier s'il y avait eu des cas avérés de conflit d'intérêts entre la fonction de médiateur et celle de chargé des questions d'éthique et d'étudier avec les autres organisations ayant leur siège à Rome la possibilité d'avoir un médiateur et un chargé des questions d'éthique en commun, et **a demandé** que des informations actualisées lui soit présentées à ce sujet à ses prochaines sessions;
  - e) **s'est félicité** du fait que le Directeur général ait adhéré aux recommandations présentées dans le rapport et a notamment accueilli avec satisfaction les mesures prises pour renforcer le cadre de contrôle interne de la FAO, améliorer la communication sur la prévention de la fraude et de la corruption à l'échelle de l'Organisation et pourvoir les postes de vérificateur vacants.
  - f) **s'est félicité** de la collaboration étroite entretenue avec le Commissaire aux comptes.

### Mandat du Comité de vérification de la FAO

26. Le Comité a examiné le document intitulé *Mandat du Comité de vérification de la FAO* (FC 166/11).
27. **Le Comité:**
- a) **a rappelé** qu'à sa cent soixante-quatrième session, il avait examiné un projet de version actualisée du mandat du Comité de vérification de la FAO, et il avait demandé que ce projet soit de nouveau révisé de façon à préciser le rôle du Comité de vérification dans la coordination des activités menées dans le cadre des différentes fonctions de contrôle, en préservant l'indépendance du Commissaire aux comptes, et que le Secrétariat révisé le mandat du Comité de vérification de la FAO de manière à l'aligner sur les pratiques optimales d'autres organismes des Nations Unies;
  - b) **a noté** que la proposition de version actualisée: confiait au Comité de vérification le mandat qui était auparavant celui du Comité de l'éthique; précisait le rôle du Comité de vérification s'agissant de la coordination des activités menées dans le cadre des différentes fonctions de contrôle (Bureau de l'Inspecteur général, évaluation, Commissaire aux comptes et éthique); confiait au Comité de vérification un rôle consultatif concernant le choix et le renvoi éventuel de l'Inspecteur général conformément aux pratiques optimales indiquées par le Corps commun d'inspection; et

visait à étoffer le rapport annuel que le Comité de vérification présente aux organes directeurs de façon à y faire figurer le point de vue du Comité concernant les ressources et l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général;

- c) **est convenu** d'examiner le projet de version actualisée du mandat du Comité de vérification de la FAO, ainsi que d'autres modifications, lors d'une prochaine session, y compris en ce qui concerne le rattachement hiérarchique aux organes directeurs;
- d) **a demandé** au Secrétariat de faciliter cet examen en procédant à une analyse des révisions proposées, notamment quant à leurs éventuelles incidences sur le plan juridique et aux répercussions de ces modifications sur le mandat des divers organes directeurs.

### Rapport annuel de l'Inspecteur général - 2016

28. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel de l'Inspecteur général - 2016* (FC 166/12).

29. **Le Comité:**

- a) **s'est déclaré satisfait** de la qualité du rapport et de l'analyse des questions présentées, qui couvraient l'éventail complet des responsabilités incombant au Bureau de l'Inspecteur général, notant que les activités du Bureau de l'Inspecteur général présentées étaient particulièrement pertinentes et offraient un bon outil de gestion et de gouvernance de l'Organisation;
- b) **s'est félicité** de la bonne coopération et de la convergence de vues sur les questions de contrôle interne entre le Bureau de l'Inspecteur général et la direction;
- c) **a encouragé** la direction à faire aboutir rapidement les recommandations en suspens, en particulier celles des années précédentes liées à des risques élevés;
- d) **s'est félicité** de l'accueil favorable que le Directeur général a donné au rapport;
- e) **a réaffirmé** qu'il était important que la direction continue de veiller à renforcer le cadre de contrôle interne, au Siège et dans les bureaux décentralisés, notamment par la publication prochaine d'une déclaration sur le contrôle interne à joindre aux comptes vérifiés de la FAO pour 2017;
- f) **a noté** les efforts actuels déployés par la direction et le Bureau de l'Inspecteur général en vue de pourvoir les postes vacants au sein du Bureau de l'Inspecteur général.

### Composition du Comité de vérification de la FAO

30. Le Comité a examiné le document intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO* (FC 166/15a).

31. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le document dans lequel le Directeur général recommande que les mandats de Mme Enery Quinones et de M. Verasak Liengsriwat en tant que membres du Comité soient prolongés de trois ans, portant ainsi à six ans la durée totale de leur mandat, et **a noté** que ces prorogations seraient accordées par le Directeur général et prendraient effet à la date d'approbation par le Conseil;
- b) **a approuvé** la recommandation du Directeur général et **est convenu** de la soumettre au Conseil pour approbation.

---

## **Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier**

### **Méthodes de travail du Comité financier**

32. Le Comité a pris note du fait qu'il était important de réexaminer en permanence ses méthodes de travail afin de lui permettre d'atteindre ses buts et objectifs généraux.

33. À cet égard, le Comité a rappelé qu'il importait que les Membres reçoivent tous les documents, dans toutes les langues et à un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session et de préférence le plus tôt possible, afin qu'ils puissent se préparer et les examiner comme il convenait, et a invité instamment le Secrétariat à prendre des mesures à cet effet.

### **Autres questions**

#### **Date et lieu de la cent soixante-septième session**

34. Le Comité a été informé que sa cent soixante-septième session se tiendrait à Rome du 29 au 31 mai 2017.

---

**Documents présentés pour information**

- État des contributions courantes et des arriérés au 31 décembre 2016 (FC 166/INF/2)
- Rapport annuel sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (FC 166/INF/3)

## ANNEXE – Barème des contributions proposé pour 2018-2019

Barème des contributions proposé pour 2018-2019

(Le barème 2016-2017 est indiqué aux fins de comparaison)

	Barème proposé <sup>1</sup>	Barème actuel <sup>2</sup>
État Membre	2018-2019	2016-2017
Afghanistan	0,006	0,005
Afrique du Sud	0,364	0,372
Albanie	0,008	0,01
Algérie	0,161	0,137
Allemagne	6,39	7,142
Andorre	0,006	0,008
Angola	0,01	0,01
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002
Arabie saoudite	1,146	0,864
Argentine	0,892	0,432
Arménie	0,006	0,007
Australie	2,337	2,074
Autriche	0,72	0,798
Azerbaïdjan	0,06	0,04
Bahamas	0,014	0,017
Bahreïn	0,044	0,039
Bangladesh	0,01	0,01
Barbade	0,007	0,008
Bélarus	0,056	0,056
Belgique	0,885	0,998
Belize	0,001	0,001
Bénin	0,003	0,003
Bhoutan	0,001	0,001
Bolivie	0,012	0,009
Bosnie-Herzégovine	0,013	0,017
Botswana	0,014	0,017

<sup>1</sup> Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2016-2018 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015.

<sup>2</sup> Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2013-2015 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 67/238 du 21 décembre 2012.

Brésil	3,823	2,934
Brunéi Darussalam	0,029	0,026
Bulgarie	0,045	0,047
Burkina Faso	0,004	0,003
Burundi	0,001	0,001
Cabo Verde	0,001	0,001
Cambodge	0,004	0,004
Cameroun	0,01	0,012
Canada	2,921	2,985
Chili	0,399	0,334
Chine	7,922	5,149
Chypre	0,043	0,047
Colombie	0,322	0,259
Comores	0,001	0,001
Congo	0,006	0,005
Costa Rica	0,047	0,038
Côte d'Ivoire	0,009	0,011
Croatie	0,099	0,126
Cuba	0,065	0,069
Danemark	0,584	0,675
Djibouti	0,001	0,001
Dominique	0,001	0,001
Égypte	0,152	0,134
El Salvador	0,014	0,016
Émirats arabes unis	0,604	0,595
Équateur	0,067	0,044
Érythrée	0,001	0,001
Espagne	2,443	2,973
Estonie	0,038	0,04
États-Unis d'Amérique	22	22
Éthiopie	0,01	0,01
ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,008
Fédération de Russie	3,088	2,438
Fidji	0,003	0,003
Finlande	0,456	0,519

France	4,86	5,594
Gabon	0,017	0,02
Gambie	0,001	0,001
Géorgie	0,008	0,007
Ghana	0,016	0,014
Grèce	0,471	0,638
Grenade	0,001	0,001
Guatemala	0,028	0,027
Guinée	0,002	0,001
Guinée-Bissau	0,001	0,001
Guinée équatoriale	0,01	0,01
Guyana	0,002	0,001
Haïti	0,003	0,003
Honduras	0,008	0,008
Hongrie	0,161	0,266
Îles Cook	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001
Inde	0,737	0,666
Indonésie	0,504	0,346
Iran (République islamique d')	0,471	0,356
Iraq	0,129	0,068
Irlande	0,335	0,418
Islande	0,023	0,027
Israël	0,43	0,396
Italie	3,748	4,449
Jamaïque	0,009	0,011
Japon	9,681	10,834
Jordanie	0,02	0,022
Kazakhstan	0,191	0,121
Kenya	0,018	0,013
Kirghizistan	0,002	0,002
Kiribati	0,001	0,001
Koweït	0,285	0,273
Lesotho	0,001	0,001
Lettonie	0,05	0,047

Liban	0,046	0,042
Libéria	0,001	0,001
Libye	0,125	0,142
Lituanie	0,072	0,073
Luxembourg	0,064	0,081
Madagascar	0,003	0,003
Malaisie	0,322	0,281
Malawi	0,002	0,002
Maldives	0,002	0,001
Mali	0,003	0,004
Malte	0,016	0,016
Maroc	0,054	0,062
Maurice	0,012	0,013
Mauritanie	0,002	0,002
Mexique	1,435	1,842
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001
Monaco	0,01	0,012
Mongolie	0,005	0,003
Monténégro	0,004	0,005
Mozambique	0,004	0,003
Myanmar	0,01	0,01
Namibie	0,01	0,01
Nauru	0,001	0,001
Népal	0,006	0,006
Nicaragua	0,004	0,003
Niger	0,002	0,002
Nigéria	0,209	0,09
Nioué	0,001	0,001
Norvège	0,849	0,851
Nouvelle-Zélande	0,268	0,253
Oman	0,113	0,102
Ouganda	0,009	0,006
Ouzbékistan	0,023	0,015
Pakistan	0,093	0,085
Palaos	0,001	0,001
Panama	0,034	0,026

Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	0,004
Paraguay	0,014	0,01
Pays-Bas	1,482	1,654
Pérou	0,136	0,117
Philippines	0,165	0,154
Pologne	0,841	0,921
Portugal	0,392	0,474
Qatar	0,269	0,209
République arabe syrienne	0,024	0,036
République centrafricaine	0,001	0,001
République de Corée	2,039	1,994
République démocratique du Congo	0,008	0,003
République démocratique populaire lao	0,003	0,002
République de Moldova	0,004	0,003
République dominicaine	0,046	0,045
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,006
République-Unie de Tanzanie	0,01	0,009
Roumanie	0,184	0,226
Royaume-Uni	4,464	5,18
Rwanda	0,002	0,002
Sainte-Lucie	0,001	0,001
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001
Saint-Marin	0,003	0,003
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001
Sénégal	0,005	0,006
Serbie	0,032	0,04
Seychelles	0,001	0,001
Sierra Leone	0,001	0,001
Singapour	0,447	0,384
Slovaquie	0,16	0,171
Slovénie	0,084	0,1
Somalie	0,001	0,001

Soudan	0,01	0,01
Soudan du Sud	0,003	0,004
Sri Lanka	0,031	0,025
Suède	0,956	0,96
Suisse	1,14	1,047
Suriname	0,006	0,004
Swaziland	0,002	0,003
Tadjikistan	0,004	0,003
Tchad	0,005	0,002
Tchéquie	0,344	0,386
Thaïlande	0,291	0,239
Timor-Leste	0,003	0,002
Togo	0,001	0,001
Tonga	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,034	0,044
Tunisie	0,028	0,036
Turkménistan	0,026	0,019
Turquie	1,018	1,328
Tuvalu	0,001	0,001
Ukraine	0,103	0,099
Uruguay	0,079	0,052
Vanuatu	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,571	0,627
Viet Nam	0,058	0,042
Yémen	0,01	0,01
Zambie	0,007	0,006
Zimbabwe	0,004	0,002
	100	100